

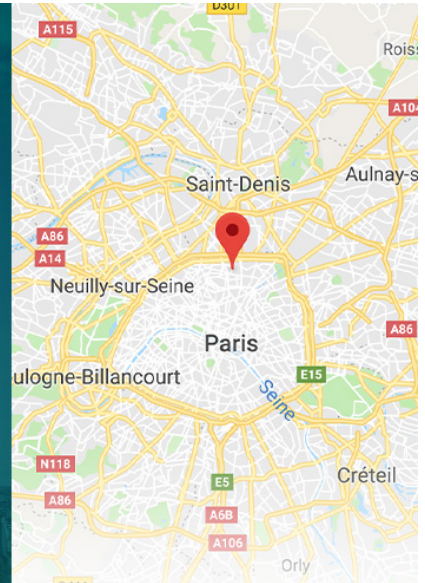
10 mai 2019 : l'UPR franchit le cap des 37 000 adhérents

L'UPR
VIENT DE **FRANCHIR**
LE CAP DES


37 000

ADHÉRENTS

MERCI À TOUS !



Le 37.000ème **adhérent**
est un homme de 39 ans
du **18ème** arrondissement
de **PARIS**.




L'UPR
VIENT DE **FRANCHIR**
LE CAP DES


37 000

ADHÉRENTS

MERCI À TOUS !



Le 37.000ème **adhérent**
est un homme de 39 ans
du **18ème** arrondissement
de **PARIS**.



Notre 37 000e adhérent est un parisien de 39 ans du 18e arrondissement.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Comme le veut notre tradition, le président de l'UPR l'a appelée pour lui souhaiter, personnellement et en notre nom collectif, la plus chaleureuse des bienvenues dans notre mouvement de libération nationale.

Pour mémoire, nous avons franchi le cap des 36 000 adhérents le 9 avril 2019.

Cela signifie que **le nombre net d'adhérents de l'UPR a augmenté de 1000 en 32 jours, alors que le précédent millier avait été réalisé en 36 jours. Ce millier a été franchit avec une moyenne très importante de 31,25 adhérents supplémentaires par jour au cours de la période.**

Le nombre de nouveaux adhérents a été supérieur car cette augmentation concerne bien le nombre NET d'adhérents supplémentaires, après déduction des radiations effectuées dans notre base de données (essentiellement des décès et des personnes n'étant plus à jour de cotisation depuis plus de 2 ans).

Et vous, nous avez-vous rejoints ?

Les adhésions / cotisations annuelles / dons peuvent être réglés de 3 façons :

- 1°) soit par carte bancaire via notre site Internet

=> Pour ADHÉRER en ligne (ou mettre à jour votre cotisation), c'est ici
: <http://www.upr.fr/aider/adherer/adhesion-en-ligne>

=> Pour faire un DON en ligne, c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/faire-un-don>

NOTA ! Avec ce moyen de paiement, vous pourrez déduire les 2/3 de votre versement de votre impôt sur le revenu l'année prochaine (si vous en payez un).

- 2°) soit par chèque, établi à l'ordre de « AFUPR », signé, daté et expédié à l'adresse suivante :

Union populaire républicaine (UPR)
26-28 rue Basfroi
75011 PARIS

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Avec ce moyen de paiement, vous pourrez également déduire les 2/3 de votre versement de votre impôt sur le revenu l'année prochaine (si vous en payez un).

- 3°) soit en espèces au siège de l'UPR à l'adresse ci-dessus indiquée

MAIS ATTENTION !

La législation fiscale précise que si vous payez en espèces, la réduction d'impôt sur le revenu n'est pas applicable.